

12.10.2004 - 14:00 Uhr

Arcosana: une nouvelle venue sur le marché de l'assurance maladie

Lausanne (ots) -

Arcosana, tel est le nom de la toute nouvelle caisse d'assurance maladie qui entre sur le marché le 1er janvier 2005. Dans une structure renouvelée, elle succède à Accorda, fermée en juin dernier et dont les contrats ont été repris par la CSS Assurance. Afin de pouvoir assurer un service de qualité à ses membres, elle ouvre un réseau de points de vente, dont cinq en Suisse romande, un au Tessin et six en Suisse alémanique. Il est d'ores et déjà possible de demander une offre sur www.arcosana.ch.

"Les cinq points de vente de Suisse romande et celui du Tessin sont déjà ouverts", relève Jean-Marc Schnider, membre du conseil d'administration d'Arcosana et responsable de région Suisse romande et Tessin. "Nous avons réussi à mettre une infrastructure à disposition de nos clients en un temps record." En effet, Arcosana s'est dotée d'une structure de vente dans les meilleurs délais pour accueillir ses clients. La présence de points de vente dans toute la Suisse garantit une proximité et un service de premier plan. "Il s'agit de permettre à nos clients d'optimiser leur couverture afin qu'ils puissent recevoir les meilleurs soins et traitements possibles en cas de maladie ou d'accident, et ceci sans restrictions", souligne Patrick Hagen, délégué du conseil d'administration d'Arcosana.

Offre globale et proposition en ligne

En outre, les personnes qui n'ont pas de temps à perdre apprécieront la simplicité de son offre. En effet, en plus de l'assurance de base, Arcosana propose trois paquets d'assurances complémentaires au choix: Sana Young pour les jeunes jusqu'à 30 ans, Sana Active pour les sportifs et Sana Flex, qui inclut entre autres les traitements dentaires et l'orthodontie.

Les détails des couvertures sont disponibles sur www.arcosana.ch, où il est aussi possible d'obtenir une offre comparative.

Promesses tenues

Lors de la cessation d'activité d'Accorda en juin 2004, la CSS s'était engagée à venir en aide aux assurés de cette dernière en leur proposant de les reprendre avec la même couverture qu'ils avaient auparavant, aux mêmes conditions et sans examen médical. Bénéficiant actuellement de cette couverture avantageuse jusqu'à la fin de l'année, ces assurés ont la possibilité d'intégrer Arcosana dès le 1er janvier 2005.

Marche à suivre pour changer de caisse

Pour changer de caisse, il suffit de se rendre sur le site internet d'Arcosana www.arcosana.ch et de demander une offre en ligne. Avec votre accord, Arcosana se chargera de toutes les formalités de résiliation de votre ancienne caisse. Attention: le délai de résiliation est le 30 novembre 2004.

Contact:

Céline Reymond
Chargée de communication
(Pour toute information supplémentaire ou

pour organiser une interview)
Tél. +41/58/277'63'66
Fax: +41/58/277'66'62
E-Mail: celine.reymond@css.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003522/100480727> abgerufen werden.